

## ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2026/04/07 - 16

portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Cyril LE ROUX en sa qualité de conseiller municipal délégué au maire de Vire Normandie en charge de la participation citoyenne et à la démocratie locale

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Pascal MARTIN en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 22 mars 2026,

Vu la délibération n°2 du 7 avril 2026 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des conseillers municipaux délégués au maire de Vire Normandie.

### ARRÊTÉ

#### Article 1<sup>er</sup> : DELEGATION EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Cyril LE ROUX, en sa qualité de conseiller municipal délégué, chargé de la participation citoyenne et à la démocratie locale pour prendre les décisions, signer les actes et arrêtés liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation.

Monsieur LE ROUX doit assurer, conformément au calendrier partagé, les astreintes relatives aux situations d'urgence, aux célébrations de mariages ainsi qu'aux opérations de fermeture de cercueils.

#### 1. - Participation citoyenne et démocratie locale

- Assurer, en lien avec les maires délégués, l'animation des quartiers et le développement des outils d'expression de la démocratie locale, notamment le suivi des conseils et des réunions de quartier.
- Piloter la mise en place des budgets participatifs auprès des comités de quartier.
- Etablir des comptes rendus de chaque rendez-vous avec les administrés et faire remonter les demandes au Cabinet du maire afin qu'il puisse la traiter.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.**

Monsieur Cyril LE ROUX ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Monsieur Cyril LE ROUX n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.


**Article 3 :**

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication. Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Cyril LE ROUX, conseiller municipal délégué au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 7 avril 2026

Maire de Vire Normandie,  
Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260410-16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Publication : 10/04/2026

Arrêté municipal du 7 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.